www.se-unsa.org

Année 2009-2010

En attendant, dans la période transitoire 2009-2010, le processus est un peu différent

Les actuels PE1-PLC1 « bénéficient » de la possibilité de faire des stages pour un volume de 108 H. Ces stages ne sont pas obligatoires mais dans beaucoup de départements, le forcing est fait sur le terrain pour que ces étudiants soient accueillis. Contrairement à l'année prochaine 2010/2011, ces étudiants peuvent se retrouver en responsabilité de classe. Dans la plupart des cas, les IUFM ont prévu un premier stage en pratique accompagnée et un deuxième plus tard, en responsabilité.

Foire aux Questions

Quelle est la responsabilité des chefs d'établissement et des directeurs d'école dans cet accueil ?

Le Ministère indique que leur convention de stage couvre les stagiaires. De plus pour les stages en responsabilité, ils signeront un contrat. Ils seront donc contractuels et ils relèveront de ce régime. Cela étant, nous sommes en contact avec le SNPDEN à ce sujet car pour eux tout n'est pas aussi clair.

Peut-on obliger un enseignant titulaire à laisser sa classe pour qu'un étudiant y exerce en responsabilité ?

Pour le SE-UNSA la réponse est non.

Que va-t-il advenir des actuels PE2 qui, pour des raisons diverses, seront en prolongation de scolarité à la fin de l'année ?

Le décret indique que toute formation commencée avant l'entrée en application dudit décret doit se terminer selon les modalités en vigueur au moment du début de cette formation. Nous interrogeons le ministère afin qu'il nous indique comment cela va se passer concrètement. Nous avons quelques doutes.

Les PE1 de 2009/2010 verront-ils leur année validée par un M1 ?

La conférence des directeurs d'IUFM exprime son souhait que ce soit le cas. Cela étant, ayons bien à l'esprit que les universités sont autonomes. Rien ne les oblige à aller dans ce sens. Il appartient aux étudiants de se renseigner.

Présentation générale

Voici un point d'étape visant à clarifier un peu la mise en place de la masterisation.
La FAQ en fin de note, ne demande qu'à être enrichie en fonction des problèmes qui verront le jour.

Le principe :

Recruter des enseignants titulaires d'un Master. Le processus se met en place à compter de 2010 et se décompose en plusieurs phases.

Année 2010-2011 et suivantes :

Année de M1 : statut d'étudiant, cours à l'université plus stages d'observation et de pratique accompagnée dans des classes. Ces stages représentent un volume maximum de 108 h pour l'année. Ils ne sont pas obligatoires. Pour le premier degré les stagiaires seront accueillis dans les classes des maîtres formateurs ou des maîtres d'accueil temporaire. Dans le second degré, ils se dérouleront dans la classe d'un enseignant, doc ou CPE d'accueil.
Fin de M1 : Epreuves d'admissibilité du concours

Année de M2 statut d'étudiant (idemM1). Cours à l'université plus stages en responsabilité pour un volume de 108 h. Ces stages ne sont pas obligatoires
Concours : épreuves d'admission. L'incertitude vient du fait que l'on ne connaît pas la place du concours, en début ou en fin de M2.

A l'issue du concours, les lauréats deviennent professeurs stagiaires. Ils sont affectés sur le terrain et bénéficie d'une formation complémentaire hors de la classe d'un volume horaire correspondant au 1/3 de leur temps.

L'année suivante, ils sont titularisés.

www.se-unsa.org

Le Syndicat des Enseignants-UNSA

Du nouveau pour le syndicalisme

jeune(s) en tête !

Les utilitaires

Secteur Formation

Masterisation
Mode d'emploi

Dernière mise à jour : 28 septembre 2009